



OBJET DE LA CONSULTATION
Programme de travaux 2018 /2019
sur le territoire du SMGAA

Marché à Bon de Commande

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n° 1 :

**Traitement de la végétation rivulaire
et enlèvement d'embâcles**

Lot n°2 :

Accompagnement de la dynamique fluviale

Maître d'Ouvrage / Maître d'Œuvre
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ADOUR
ET DE SES AFFLUENTS (SMGAA)

Marché n°

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée.

Article 1 – Contacts

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : Monsieur Bernard Lussan.

Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article 130 du décret relatif aux marchés publics) : Monsieur Frédéric AZAM : Trésorier

Comptable assignataire des paiements : Madame Frédéric AZAM : Trésorier

Les prestations sont réparties en 2 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- **Lot n°1 : Traitement de la végétation rivulaire et enlèvement d'embâcles**
- **Lot n°2 : Accompagnement de la dynamique fluviale**

La présente offre concerne le lot n°

Article 2 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom " titulaire " ;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire de l'accord-cadre.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 3 – Type de prix

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

Article 4 – Modalités de variation du prix

Les prix sont fermes et actualisables.

L'index I de la formule d'actualisation est l'index de référence : EV4 - Travaux d'entretien d'espaces verts (1711017) - Base 2010 publié au Insee.

Le prix actualisé est obtenu en appliquant au prix initial le coefficient Cn résultant de la formule suivante:

$$C_n = I(d-3)/I_0$$

I (d-3) est la valeur de l'indice établie à une date antérieure de trois mois à la date de commencement d'exécution des prestations.

I₀ est la valeur de l'indice établie pour le mois d'établissement du prix.

Le coefficient résultant du calcul de la formule d'actualisation est arrondi au millième supérieur.

L'actualisation est appliquée si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre le mois d'établissement du prix et la date de commencement d'exécution des prestations.

Article 5 - Mois d'établissement des prix de l'accord-cadre

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois d'août 2018.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

Article 6 - Contenu des prix

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Concernant le lot n°1 : traitement de la végétation rivulaire et enlèvement d'embâcles :

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant hors T.V.A euros (en chiffres)
- TVA au taux de 20 %
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°2 : accompagnement de la dynamique fluviale :

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant hors T.V.A euros (en chiffres)
- TVA au taux de 20 %
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Article 6.1 – Modalités d'établissement des prix

Les prix de l'accord-cadre sont hors T.V.A. et tiennent compte des éventuelles sujétions techniques précisées dans les bons de commandes.

Article 7 – Montant de l'accord-cadre

Le montant global variera :

- lot 1 : entre 30 000 € et 150 000 € HT par an
- lot 2 : entre 10 000 € et 50 000 € HT par an

Le maître d'ouvrage s'engage sur les montants minimum estimés mais ne peut garantir la réalisation des travaux à hauteur des montants maximum estimés.

Article 8 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A. euros (en chiffres)
- Taux de TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

(..... euros) (en lettres)

Article 9 – Durée de l'accord-cadre

Démarrage du marché : **01/10/2018**

La durée maximale de l'accord-cadre est de 1 **année**.

Délais d'intervention des travaux :

Le titulaire dispose d'un délai de 8 jour(s) calendaire(s) pour démarrer les prestations à compter de la notification de chaque bon de commande.

Article 10 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en EUROS.

Article 11 – Affirmation sur l'honneur

- J'affirme, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation de l'accord-cadre à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- Nous affirmons, sous peine de résiliation de l'accord-cadre, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

Article 12 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A

le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer l'accord-cadre

Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement
- Annexe 2 - En cas de sous-traitance
- Annexe 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur

Article 14 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A

le

Signature de l'autorité compétente en vertu de Comité syndical.

Article 15 - Date d'effet de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre » :

A,

le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres) que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres) et devant être exécutées par en qualité de :
 - Cotraitant
 - Sous-traitant

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

Annotations ultérieures éventuelles

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à euros (en lettres)

ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement

Acheteur :
Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents
Maison de l'eau
32160 Jû-Belloc
05.62.08.35.98.
Programme de travaux 2018-2019 sur le territoire du SMGAA

Cotraitant n°... (A reproduire pour chacun des cotraitants)

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

En tant que membre du groupement conjoint

En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 8 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire de l'accord-cadre.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

ANNEXE 2 - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant (1)

Acheteur :
Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents
Maison de l'eau
32160 Jû-Belloc
05.62.08.35.98.
Programme de travaux 2018-2019 sur le territoire du SMGAA

Sous-traitant n°... (A reproduire pour chacun des sous-traitants)

Titulaire :

1/ Désignation du sous-traitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

2/ Description des prestations réalisées

Description des prestations réalisées	Montant HT

3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Libellé du compte :
Domiciliation :
Adresse :
CODE IBAN :
Code BIC :

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
- Personne habilitée a donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret relatif aux marchés publics :
Madame Odile RACIC : Trésorière
- Comptable assignataire des paiements : Madame Odile RACIC : Trésorière

ANNEXE 3 - Modèle de déclaration sur l'honneur

L'opérateur économique
déclare sur l'honneur être conforme aux dispositions prévues aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Fait à
le